



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2-06022023 – Coupes de bois

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	7
Date de Convocation :	31 janvier 2023
Date d'affichage	31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Isabelle BRISSON et Astrid MALLICK, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG, Jérôme MACQUIN et Marc THIRIOT

Etait absent excusé : Monsieur Philippe NICLOUX.

Etaient absents : Madame Anne SCHOUG et Monsieur et Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Stéphane SCHOUG a été désigné secrétaire de séance.

Objet : DESTINATION DES COUPES ISSUES DE LA FORET COMMUNALE – EXERCICE 2022-2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'exploiter en plus de la parcelle 41, la parcelle 18.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité des garants :

Jérôme MACQUIN, Philippe NICLOUX, Astrid Mallick et Stéphane SCHOUG.

Conformément aux articles L.145.1 et L.145.2 du Code Forestier, le conseil municipal fixe par feu ;

- le délai d'abattage au 30.04.2023

- le délai de vidange au 30.09.2023

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus

Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;

Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 06/02/2023

Le Maire
Philippe HENNEBERT

